



Séance du 30 octobre 2025

Présents (33) : M^{mes} BUNEL Pierrette, DOLLEANS Danièle, TETILLON Eliane, PASQUIER Sylvie, CHARTRAIN Danièle, M^s POUZANCRE Charles, LEPROUX Jean-Luc, LABURTHE Benjamin, SCHOEFS Denis, DAVID Pascal, GRAIS Régis, GRIFFOUL Jacques, LABELLE Jean-Claude, BOURNEUF Régis, COUALLIER Dominique, VADE Prosper, MARTINEAU Eric, HERPIN Jean-Luc, ROQUAIN Jean, GAUTHIER Renaud, VICTOR Thierry, CHAMPION Jean-François, GORGET Stéphane, LEGUAY Bernard, RINGARD Olivier, QUETEL Xavier, BOSSEAU Lucien, TORCHET Roger, PARIS Alain, LEVASSEUR Patrick, GALPIN Emmanuel, OLIVIER Christophe, COUDER Michel.

Absents excusés (10) : M^{mes} FEUGAS Marie-Christine, M^s CORBIN Olivier, COURANT Bruno, BLIN Bernard, FOULON Tony, PAINEAU Stéphane, PAINEAU Sébastien, BLAVETTE Philippe, PICAULT Michel, RICHARD Philippe.

Présents mais ne participant pas aux votes : M^r GACHELIN Jérôme Directeur du SAEP, M^{mes} GOURDIN Elfie comptable.

Nombre de votants : (37) : M^r BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. SCHOEFS Denis ; M^r GRIGNON Claude donne pouvoir à M. LEPROUX Jean-Luc, M^r PLANS José donne pouvoir à M^r LEGUAY Bernard ; M^r BARATTE Olivier donne pouvoir à M^r CHAMPION Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 47

Monsieur SCHOEFS Denis, ouvre la séance et demande aux Membres présents d'observer une minute de recueillement en hommage à Monsieur LEMAY Claude.

Monsieur SCHOEFS Denis, demande aux Membres présents l'approbation du dernier compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 17 juillet 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur SCHOEFS Denis demande au comité syndical l'ajout de trois points à l'ordre du jour de la présente réunion « Décision Modificative budgétaire n°1 : achat d'un terrain sur la commune de La Chapelle du Bois », « Décision Modificative budgétaire n° 2 : achat de matériel informatique », « Avenant au bon de commande 2024-01 » ; les membres présents acceptent cette demande à l'unanimité.

Monsieur CHAMPION Jean-François est désigné secrétaire de séance.

2025-57 **RPOS 2024 – SAEP DOLLON**

Monsieur Le Président ainsi que Monsieur GACHELIN, présentent au Comité Syndical le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024. Ci-dessous

sont présentés les éléments marquants quant à la production, la distribution, le prix et la qualité de l'eau potable :

- Le SAEP de Dollon enregistre 8 367 compteurs ; ce chiffre est en augmentation suite à l'intégration de la commune de Marolles les Saint Calais au 1^{er} janvier 2024.
- Le prix moyen d'une facture d'eau de 120 m³ est compris entre 2,252€ et 2,399€ en fonction des différentes communes du Territoire du SAEP de Dollon, ce qui représente une augmentation de 5%.

Monsieur le Président souligne l'objectif d'uniformiser à terme les tarifs sur l'ensemble des communes du nouveau territoire du SAEP Dollon Perche Vairais.

- Sur l'année 2024, 1 193 719 m³ ont été produits soit 10% de moins par rapport à 2023, ce qui s'explique par l'avance de la période de relève afin d'anticiper la fusion avec le syndicat du Perche Sarthois Le Vairais.

Le volume d'eau importé est en hausse passant de 94 899m³ à 134 010 m³ suite à l'achat d'eau pour l'alimentation de la commune de Marolles les Saint Calais.

- La consommation des usagers est en baisse de 6,6% par rapport à l'an dernier. Cela peut s'expliquer par différents facteurs ; une augmentation de la pluviométrie en 2024 et l'avance des dates de relèves des compteurs (fusion des deux syndicats).

- Le volume des pertes d'eau est en baisse par rapport à 2023 passant de 319 769m³ en 2023 à 295 587 m³ en 2024. Malgré tout, deux grosses fuites ont impacté ce volume ; une sur la commune de Lamnay d'environ 12 200 m³ et une seconde sur Coudrecieux de 26 900 m³ approximativement. Ces données montrent l'importance de la recherche de fuites.

- L'âge moyen des compteurs passe de 8,24 ans en 2023 à 9,43 ans en 2024. Cette augmentation s'explique par la fusion avec la commune de Marolles les Saint Calais. En effet, aucun compteur n'a été remplacé sur l'année 2024, conformément au projet de pose de compteurs LORA en 2025.

- Le rendement de l'année 2024 est en légère hausse, passant de 77,52% en 2023 à 77,7%.

- L'indice de renouvellement des réseaux en 2024 est de 0,95 proche de l'objectif qui avait été fixé par le Comité Syndical de 1%. Néanmoins l'Agence de l'Eau préconise d'atteindre les 1,2% de renouvellement afin de ne pas impacter le coefficient de modulation.

- Bilan sur les travaux 2024 ; le renouvellement des canalisations sur les communes de Dollon, Coudrecieux et Vibraye sont achevés. Des travaux de renouvellement ont également été réalisés sur la commune de Lamnay. En parallèle, des branchements neufs ont été créés en régie sur la commune de Lavaré dans le lotissement de la Garenne.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce rapport. Il sera transmis aux différentes communes adhérentes ainsi qu'aux différents organismes d'État concernés. Un exemplaire sera mis à disposition des usagers, pour consultation au bureau du SAEP Dollon Perche Vairais – 59 rue de la Gare à Dollon.

2025-58 RPQS 2024 – SYNDICAT DE CONFLANS SUR ANILLE

Monsieur Le Président ainsi que Monsieur GACHELIN, présentent au Comité Syndical le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024. Ci-dessous sont présentés les éléments marquants quant à la production, la distribution, le prix et la qualité de l'eau potable :

- Ce service dessert 1 285 habitants pour 856 compteurs et 119,71 km de réseau.
- 176 393 m³ d'eau ont été prélevés en 2024 ; ce volume a augmenté de 5,5% par rapport à 2023.

- 162 426 m³ ont été mis en distribution en 2024.
- La consommation des abonnés est en baisse de -1,8% en 2024.
- Le tarif 2024 pour une facture type 120m³ est de 2,34€ ce qui représente 58 313€ de recettes de vente d'eau.
- Le rendement de réseau est de 86,2% pour 2024.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce rapport. Il sera transmis aux différentes communes adhérentes ainsi qu'aux différents organismes d'état concernés. Un exemplaire sera mis à disposition des usagers, pour consultation au bureau du SAEP Dollon Perche Vairais – 59 rue de la Gare à Dollon.

2025-59 **RPQS 2024 – SAEP DU PERCHE SARTHOIS LE VAIRAIS**

Monsieur Le Président ainsi que Monsieur GACHELIN, présentent au Comité Syndical le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024. Ci-dessous sont présentés les éléments marquants quant à la production, la distribution, le prix et la qualité de l'eau potable :

- Le SAEP du Perche Sarthois le Vairais compte 4 174 abonnés en 2024.
- 796 333 m³ ont été prélevés en 2024 soit une hausse de 5,4% par rapport à 2023.
- 3 912 m³ ont été importés via la convention d'achat d'eau avec la ville de la Ferté Bernard.
- 128 773 m³ ont été vendus via la convention de vente d'eau avec la ville de la Ferté Bernard.
- La consommation domestique est en diminution ; ceci s'explique par l'avance de la période des relèves.
- Le prix pour une facture type 120m³ en 2024 est de 2,35€ ce qui représente 856 902.51€ des recettes de vente d'eau.
- Le rendement de réseau est de 77% pour 2024.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce rapport. Il sera transmis aux différentes communes adhérentes ainsi qu'aux différents organismes d'État concernés. Un exemplaire sera mis à disposition des usagers, pour consultation au bureau du SAEP Dollon Perche Vairais – 59 rue de la Gare à Dollon.

2025-60 **POINT SUR LES TRAVAUX DES BONS DE COMMANDE 2024-01 ET 2025-01**

Monsieur le Président informe les membres présents que la tranche optionnelle du bon de commande 2024-01, route de Salvert à Dollon est terminée. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cana Ouest.

Dans un second temps, un point est fait concernant les travaux du bon de commande 2025-01, lot n°1 ; les travaux sur la commune de Saint Cosme en Vairais sont en cours. L'entreprise Garzcynski est chargée de remplacer la canalisation principale et de reprendre les branchements attenants.

En parallèle, les travaux du lot n°2 Grande Rue à Dollon ont commencé le lundi 13 octobre. Ils sont effectués par l'entreprise Cana Ouest.

Pour information les travaux du Pont de l'Industrie à Valennes concernant le passage de la conduite en encorbellement, sont terminés.

Les membres présents prennent connaissance de l'avancement des travaux.

2025-61 **AVENANT BON DE COMMANDE 2024-01**

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'enveloppe allouée aux travaux de réfection de voirie pour le bon de commande 2024-01, sur la commune de Coudrecieux au niveau des Loges, est plus importante que prévue (structure plus lourde imposée par le Département au lieu d'une réfection provisoire).

Il convient donc d'émettre un avenant d'un montant de 20 200€ HT.

Les membres présents approuvent à l'unanimité cet avenant et autorisent Monsieur le Président à le signer.

2025-62 **POINT SUR LES CVM**

Monsieur le Président informe l'assemblée que des analyses ont été menées autour de Dollon et Conflans sur Anille, secteurs très impactés par la problématique des CVM ; 46 km de réseau seraient ainsi concernés. Pour traiter cette problématique, plusieurs solutions sont possibles :

- mettre en place des purges automatiques,
- si celles-ci ne sont pas satisfaisantes, des bouteilles d'eau devront être distribuées,
- renouveler les canalisations impactées.

Des estimations seront effectuées par notre maître d'œuvre afin de préparer le programme de travaux 2026.

Les membres présents prennent acte de cette problématique.

2025-63 **PRIMES POUR LES AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVÉ**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que suite à la fusion du SAEP de Dollon et du SAEP du Perche Sarthois Le Vairais en date du 1^{er} janvier 2025, il convient de mettre à jour la délibération 2024-32 du 11 juillet 2024 concernant les primes pour les agents en contrats de privés.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le syndicat d'eau de Dollon Perche Vairais est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et qu'à ce titre les agents sont recrutés sous contrat de droit privé.

Monsieur le Président informe les membres présents que les agents du secteur privé peuvent prétendre à des primes. Leur existence et leur détermination sont du ressort de l'entreprise.

Monsieur le Président propose que tout salarié de droit privé puisse percevoir des primes (prime d'expertise, prime d'objectif et SFT) du même montant que celles du secteur de droit public et calculées de la même manière.

Après avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité la mise à jour de la délibération de 2024 et le versement des primes pour les agents en contrat de droit privé.

2025-64 **DELIBERATION RIFSEEP SUITE AVIS CST (Comité Social Territorial)**

Monsieur le Président informe les membres présents que le projet de RIFSEEP a été étudié et validé par le CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de la Sarthe le 23 septembre 2025.

L'ensemble de la délibération est présenté en annexe 1.

Après avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité le projet de RIFSEEP.

2025-65 **NON VALEURS 2025-02**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la délibération 2025-27 du 26 mars 2025 relative au report de décision du comité syndical. Suite à une rencontre avec M^{me} Hélias du SGC de la Ferté Bernard, il s'avère que les dossiers de non valeurs qui avaient été fournis ont fait l'objet de nombreuses poursuites et procédures. Toutes les actions ont ainsi été menées et épuisées.

Il est donc demandé aujourd'hui d'admettre en non-valeurs 7 listes pour un montant total de 29 541,44€.

Le centre de gestion comptable de la Ferté Bernard préconise d'envisager 1% du budget en non valeurs chaque année.

Pour rappel, le SAEP de Dollon Perche Vairais recouvre environ 90% des factures émises chaque semestre lors de la phase de recouvrement amiable. Par la suite, 7% sont recouverts par le SGC lors de la phase contentieuse.

Après avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'admettre en non-valeurs les listes présentées pour un total de 29 541.44 €.

2025-66 **EFFACEMENT DE DETTES 2025-02**

Monsieur le Président présente trois dossiers d'effacement de dettes proposés par la Trésorerie de la Ferté Bernard pour un montant total de 1 476.06 €.

- Dossier individuel : 410.72 €
- Dossier individuel : 1 053.34 €
- Dossier individuel : 12 €

Ces factures étant jugées irrécouvrables, le comité syndical après avoir délibéré décide à l'unanimité l'effacement des dettes pour un montant total 1 476.06 €.

2025-67 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025-01 – ACHAT D’UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU BOIS

Monsieur le Président présente au comité syndical la décision modificative budgétaire suivante concernant l’achat d’un terrain d’environ 3600 m² sur la commune de La Chapelle du Bois au lieu-dit « Robillard » afin de renforcer la sécurisation sur ce secteur.

Investissement		Investissement	
DEPENSES	2182 pg 20 Matériel de transport	DEPENSES	2111 pg 86/Terrains nus
	TOTAL -6 000,00 €		TOTAL 6 000,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l’unanimité le mouvement budgétaire présenté ci-dessus et autorise le Président à signer les documents nécessaires à l’acquisition du terrain.

2025-68 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025-02 – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Président présente au comité syndical la décision modificative budgétaire suivante concernant l’achat d’un poste informatique pour le service technique.

Investissement		Investissement	
DEPENSES	2182 pg 20 Matériel de transport	DEPENSES	2183 pg 20/Matériel informatique
	TOTAL -1 500,00 €		TOTAL 1 500,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l’unanimité le mouvement budgétaire présenté ci-dessus.

2025-69 CONVENTION POUR FACTURATION ET ENCAISSEMENT DE L’ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SOUVIGNE SUR MEME

Monsieur le Président informe le comité syndical que la commune de Souvigné Sur même souhaite confier à compter du 1^{er} janvier 2026, la facturation et l’encaissement des redevances assainissement au SAEP de Dollon Perche Vairais.

Après avoir délibéré, les membres présents approuvent à l’unanimité la convention présentée en annexe 2.

2025-70 INFORMATIONS DIVERSES

Tarifification unique de l'eau :

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2025-44 du 7 mai 2025 engageant le SAEP Dollon Perche Vairais à l'abandon de la dégressivité des tarifs de l'eau. L'objectif étant d'uniformiser à terme le prix de l'eau.

Une commission a été créée pour travailler sur cette thématique. Elle a pour mission de déterminer les différentes catégories d'usagers et de parvenir à un tarif unique pour l'ensemble de notre territoire. Cette commission travaillera également sur la tarification des branchements neufs, poteaux incendie afin de les uniformiser.

Monsieur le Président précise aux membres présents que les tarifs actuels de l'eau du SAEP Dollon Perche Vairais restent plutôt bas.

Mise à jour des conventions suite à la fusion du SAEP de Dollon et du SAEP du Perche Sarthois Le Vairais :

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'une mise à jour des différentes conventions doit être réalisée suite à la fusion des deux syndicats.

Les membres présents prennent acte des points énoncés ci-dessus

2025-71 ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE BOUER

Monsieur le Président informe le comité syndical que dans le but de régulariser la situation actuelle, le SAEP de Dollon Perche Vairais a demandé au Groupement Forestier du Luart et des Loges de pouvoir acquérir la parcelle sur laquelle le réservoir de la butte de Bouer est construit.

Un plan de bornage a été dressé par le cabinet Barbier. La surface de la parcelle représente 287 m² et le prix de vente est de 10 € le m².

Après avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité l'achat du terrain et autorisent le Président à signer les documents correspondants.

2025-72 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025-03

Monsieur le Président présente au comité syndical la décision modificative budgétaire suivante concernant une modification d'imputation pour l'achat du terrain sur la commune de Bouer.

Investissement			Investissement		
DEPENSES	2312 pg 86 Terrains (aménagement)		DEPENSES	2111 pg 86/Terrains nus	
	TOTAL	-6 000,00 €		TOTAL	6 000,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le mouvement budgétaire présenté ci-dessus.

2025-73 CONVENTION AVEC LA SAFER

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2025-53 du 17 juillet 2025 relative à la veille foncière sur les transactions des aires des captages prioritaires effectuée par la SAFER. Le montant délibéré pour la redevance annuelle était de 1 070,60€ HT par an. Ce montant a été mis à jour et est désormais de 1 106.00€ HT.

Après avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité cette modification.

2025-74 QUESTIONS DIVERSES

- **Recrutement agent technique** : Monsieur le Président informe les membres du comité que le recrutement d'un nouveau fontainier a été lancé sur le secteur de La Chapelle du Bois suite au départ de Monsieur SAVREUX.
- **Site internet de la collectivité** : La réunion de lancement pour le projet du site internet a eu lieu le 18 octobre dernier. La mise en ligne est envisagée au 1^{er} semestre 2026. Il permettra aux usagers de trouver l'ensemble des informations concernant le SAEP Dollon Perche Vairais et d'effectuer le paiement des factures en ligne.
- **DOB 2026** : Le rendez-vous annuel avec les Mairies se fera cette année via l'envoi d'un mail.
- **Captages prioritaires** : rdv le 27 novembre avec la Préfecture pour le captage des Petites Ganches afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité de l'eau. Ce captage est dans une ZSCE (Zone Soumise à Contrôle Environnemental).

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h05.

Le Président du SAEP
de DOLLON PERCHE VAIRAIS

SCHOEFS Denis

